

**Motion du 17 janvier 2012 de MM. Pascal Spuhler, Mmes Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Politique d'engagement du personnel Ville de Genève».**

(retirée par ses auteurs lors de  
la séance du 23 avril 2013)

*PROJET DE MOTION*

Dans le cadre du budget 2012-rubrique 13/Direction des ressources humaines p. 51

Conformément à l'article 30 A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et à l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève,

considérant:

- que la Ville de Genève est un important acteur économique dans notre canton de Genève;
- que le chômage reste très élevé dans notre canton et que la situation risque de s'aggraver vu la conjoncture économique;
- que la Ville de Genève se doit d'encourager l'emploi des résidents de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à donner la priorité aux résidents genevois, lors des engagements de personnel pour les services de la Ville de Genève, à compétences égales;
- à collaborer étroitement avec le «Service employeur» de l'Office cantonal de l'emploi, pour prioriser l'engagement des demandeurs d'emploi inscrits au chômage.